



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 115/18

Objet

Acquisition de terrains à
l'Association foncière de
Rocheft-sur-Nenon – Zone
industrielle de Rocheft-
sur-Nenon

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP. Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, JP. Lefèvre à JB Gagnoux, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC. Lab, F. Barthoulot, I. Voutquenne, JC. Wambst, V. Chevriaut, P. Tournier.

La société ITM IMMO LOG a saisi de longue date la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une demande d'acquisition de terrain pour son projet d'implantation de la future base logistique ITM.

En effet, pour mémoire, il sera rappelé qu'après examen des sites d'accueil potentiels, un ensemble de parcelles d'environ 24ha 80ca a été retenu en extension de la zone industrielle de Rocheft-sur-Nenon. L'acquisition, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des terrains correspondant à l'emprise du projet est en cours à l'exception de la parcelle correspondant au chemin agricole.

Dans le but de procéder à la finalisation de ce projet et en vue des futurs aménagements de l'extension de la zone industrielle, il convient également de prévoir l'acquisition, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du chemin agricole à savoir les parcelles cadastrées ZL 5 et ZL 44, au prix de 2,24 €/m², valeur correspondant au prix pratiqué pour les acquisitions des différentes parcelles voisines.

Afin de desservir les terres agricoles subsistant du côté du Bois des Ruppes, un accès agricole sera maintenu à court (état actuel), moyen (phase de chantier et commercialisation limitée) et long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'Association foncière de Rochefort-sur-Nenon, domiciliée à ROCHEFORT-SUR-NENON (39700), Mairie - 2 rue du Moulin, des parcelles cadastrées ZL 5 et 44 d'une contenance respective de 51a 74ca et 46a 54ca, lieu-dit le Genêtre,
- **PRECISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 2,24 €/m², soit un montant total de 22 014.72 €,
- **PRECISE** que l'accès agricole sera maintenu à court (état actuel), moyen (phase de chantier et commercialisation limitée) et long terme afin de desservir les terres agricoles subsistant du côté du Bois des Ruppes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, et tout document s'y rapportant.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction du Développement économique
- Trésorerie Principale
- Mairie de Rochefort-sur Nenon
- LEGATIS – 34 avenue de Northwich – 39100 Dole

